

## Déclaration du SE-Unsa à la CAPD du 14 juin 2019

Monsieur le Directeur Académique,

Mesdames, Messieurs les membres de la CAPD,

Pour le SE-Unsa, l'éducation est placée en vigilance rouge!

Un baromètre, selon les définitions, est soit un instrument qui permet de mesurer la pression atmosphérique soit ce qui enregistre les variations de quelque chose pour en indiquer la tendance.

Depuis 7 ans, notre fédération, l'Unsa-Education a développé son baromètre des métiers de l'éducation.

N'en déplaise aux politiques, cette ancienneté confère fiabilité et objectivité à ses résultats.

Ainsi, quand ceux qui se disent en accord avec les choix politiques dans leurs domaines d'activité passent de 20,8% en 2018 à 10,4% en 2019, tout bon météorologue mettrait le secteur en vigilance rouge.

À l'Unsa, cela fait des mois que nous alertons sur le désaccord massif des professionnels de l'éducation avec les choix et la méthode, le rythme et le ton de notre ministère. Aujourd'hui, ce sont les chiffres qui parlent d'eux-mêmes. À l'Unsa, prédire nous intéresse bien moins que prévenir mais l'orage annoncé est désormais bien là avec déjà plusieurs épisodes particulièrement intenses. Le ministère serait plus avisé de chercher à faire baisser la pression qu'à se répéter qu'après la pluie vient le soleil en ne voulant pas voir que les trop longues averses font des dégâts.

Le soleil percerait-il à nouveau depuis la commission mixte paritaire ? Des avancées, oui : les EPSF, l'autorité du directeur d'école ne sont pas réapparus, l'annualisation des services enseignants, comme la formation obligatoire sur temps libre ont été abandonnées. Une accalmie dans ce ciel sombre. Sera-t-elle durable et suivie d'autres éclaircies ?

Pendant ce temps, sur le terrain, l'orage gronde. De nombreux collègues nous sollicitent en tant que représentants du personnel afin d'exprimer leurs inquiétudes et leur stress visà-vis des sujets qui les concernent et que nous allons aborder aujourd'hui au cours de cette CAPD.

Nous examinons les demandes d'exeat. 28 des demandes répertoriées le sont pour rapprochement de conjoint. Il faut absolument que ces demandes soient satisfaites dans les meilleurs délais. Les plus urgentes étant nécessairement celles avec enfant. Afin d'augmenter le nombre de demandes d'exeat satisfaites, Monsieur le Directeur académique, envisagez-vous de faciliter l'échange terme à terme dans les cas où c'est possible, à l'intérieur de la région Normandie, à l'échelle nationale ?

Concernant la Hors-Classe, dans le calcul du barème, l'avis du DASEN se révèle déterminant. Dans tous les cas, une constatation s'impose : il y a de nombreux perdants. Cette année, c'est 301 promus sur 2057 *promouvables*, soit un ratio de 14,63%. La plage d'appel s'est réduite depuis l'année dernière et nous pourrions sans aller plus loin nous réjouir de ce ratio apparemment favorable. Mais le décret le prévoyait de 15,1%.

Comment expliquer ce décalage ?

À y regarder de plus près, nous constatons que les grands perdants du jour sont les collègues qui sont au 11ème échelon. Ce que nous dénonçons c'est le fait que des collègues retraitables au 11ème échelon ayant donc une ancienneté conséquente ne puissent pas accéder à la Hors--Classe et finir leur carrière dans un 2e grade comme le prévoit le PPCR. 565 des 2057 promouvables sont d'anciens instituteurs. 123 parmi eux sont promus. Il en reste donc 442 qui ne le sont pas. Ce ne serait pas trop choquant en

soi si, parmi eux, on ne trouvait pas des collègues au 11ème échelon qui ont dépassé 60 ans.

Les autres grands perdants sont les collègues ayant reçu une appréciation hors PPCR. Nous nous réjouissons de la révision de 129 avis lorsque ceux-ci sont passés d'un rang à un autre, de "satisfaisant" à "très satisfaisant", de "très satisfaisant" à "excellent", ce qui est cohérent avec une évolution de carrière. En revanche, nous nous étonnons de relever des "montées" de plusieurs rangs, d'un "à consolider" à "très satisfaisant" qui permet d'accéder à la hors-classe dès cette campagne. Pour les collègues concernés, c'est une bonne chose, mais du point de vue collectif, cela interroge l'équité d'ensemble des appréciations données.

Nous renouvelons notre demande, Monsieur le Directeur Académique, de réunir un groupe de travail préparatoire à l'accès à la Hors-Classe l'année prochaine pour une étude approfondie de toutes les situations et pour éclaircir l'horizon des collègues en matière de carrière.

Les demandes d'intégration des instituteurs dans le corps des PE sont à l'ordre du jour. Pour 10 possibilités d'accès, 6 demandes ont été déposées. Si toutes ces demandes sont satisfaites nous vous demandons de redistribuer le reliquat aux départements dont les possibilités d'accès ne pourront être honorées.

Enfin en ce qui concerne les temps partiels, ils ne peuvent être considérés comme un confort. Ils résultent d'un choix de vie personnel que vous devez prendre en compte au regard des situations qui vous sont remontées. Comme nous l'avons dit précédemment, nous souhaitons que la situation évolue favorablement pour tous les collègues qui vous ont adressé un recours.